Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 25 avril 2013 17 h

Séance tenue le jeudi 25 avril 2013 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Michael Applebaum, M. Laurent Blanchard, M. Robert Coutu, Mme Jane Cowell-Poitras, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, M. Benoit Dorais, M. Christian G Dubois, Mme Josée Duplessis, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. George McLeish, M. Bill McMurchie, M. John W. Meaney, M. Luis Miranda, M. Lionel Perez, M. David Pollock, M. Peter Prassas, M. Gaëtan Primeau, M. Marvin Rotrand, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Harvey Shaffer, M. Alain Tassé, Mme Lyn Thériault, M. Peter F. Trent et Mme Maria Tutino

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Jean-Marc Gibeau

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS*:

M. Richard Bélanger et M. Francis Deroo

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	À	Objet
M. Bruce Walker	Mme Josée Duplessis (M. Laurent Blanchard)	Programme de désinfection à l'ozone des usines d'épuration des eaux usées et échéancier d'implantation / Souhaite obtenir les documents qui seront soumis à la commission de l'environnement
M. Roy Del Tedesco	M. Michael Applebaum	Article 42.02 - Règlement autorisant la démolition du bâtiment existant ainsi que la construction et l'occupation, à des fins de centre d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et à des fins communautaires, d'un bâtiment situé sur les lots 1 180 690 et 1 180 692 du cadastre du Québec / Souhaite savoir qui a acheté ce bâtiment

Question de	À	Objet
M. Albino De Tedesco	M. Michael Applebaum	A souhaité acquérir l'immeuble lorsque cette propriété a été mise en vente et l'arrondissement de Ville-Marie a indiqué que ce bâtiment ne pouvait être démoli pour des raisons patrimoniales – justification à l'effet que l'acquéreur peut maintenant procéder à sa démolition
M. Michel Benoît	M. Michael Applebaum	BIXI - Facturation erronée et nombre de vélos inexact / États financiers de BIXI Toronto pour l'année 2011

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 19.

---

2 - Période consacrée aux membres du conseil

2.01 - Commentaires des élus

Le président de l'assemblée appelle le point « Commentaires des élus ».

Élus	Commentaires
M. Marvin Rotrand	La Ville de Montréal a été choisie l'hôte du Congrès mondial de l'Union internationale du transport public en 2017 Annonce à l'effet qu'une enveloppe de 39.7 milliards $ sera dédiée aux infrastructures municipales et au transport dans le Programme québécois d'infrastructures 2013-2023

2.02 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 22.

CG13 0094

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 avril 2013, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en y retirant l'article 20.31.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG13 0095

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 mars 2013

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Anthony Housefather

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 mars 2013, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 11 avril 2013 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 18 février au 24 mars 2013.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 18 février au 24 mars 2013.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 18 février au 24 mars 2013.

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

---

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG13 0096

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012 y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et le conseil en prend acte.

07.01 1133592003 / 1133592005

CG13 0097

Dépôt du bilan des activités 2009-2010-2011-2012 de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal

Le porte-parole de l'assemblée dépose le bilan des quatre premières années (2009, 2010, 2011 et 2012) de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal et le conseil en prend acte.

07.02 1132673001

CG13 0098

Dépôt du rapport financier 2012 consolidé de la Société de transport de Montréal tel que produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport financier 2012 consolidé de la Société de transport de Montréal, tel que produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et le conseil en prend acte.

07.03

7.04 Dépôt de la résolution 2013-063 du conseil municipal de la Ville de Hampstead - Demande d'intervention pour la lutte contre l'agrile du frêne.

CG13 0099

Dépôt des états financiers vérifiés de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance pour l'année 2012

Le porte-parole de l'assemblée dépose les états financiers vérifiés de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance pour l'année 2012 et le conseil en prend acte.

07.05

CG13 0100

Dépôt par la Direction de l'environnement du document intitulé « Mandat, statut et hypothèses de fonctionnement et de composition des comités de suivi des centres de traitement des matières organiques »

Le porte-parole de l'assemblée dépose le document préparé par la Direction de l'environnement intitulé « Mandat, statut et hypothèses de fonctionnement et de composition des comités de suivi des centres de traitement des matières organiques» et le conseil en prend acte.

07.06 1130549001

---

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

---

15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Christian G. Dubois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0101

Accorder un contrat de gré à gré à Intrado Canada inc. pour le renouvellement de support et d'entretien pour le système informatique d'acheminement d'appel des centres d'urgence 9-1-1, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 1 651 304,52 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 mars 2013 par sa résolution CE13 0359;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Christian G Dubois

Et résolu :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat de gré à gré entre la Ville de Montréal et Intrado Canada inc., fournisseur unique, pour le renouvellement de support et d'entretien pour le système informatique d'acheminement d'appel des centres d'urgence 9-1-1, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 651 304,52 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 26 novembre 2012, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1125971001

CG13 0102

Accorder un contrat de gré à gré à Cité des arts du cirque (TOHU) pour la réalisation des activités reliées à l'éducation, à l'environnement, à la diffusion d'activités culturelles et à la promotion d'activités récréatives de plein air, pour une somme maximale de 4 713 975 $, répartie de 2013 à 2017 / Approuver le projet de convention de services professionnels à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 mars 2013 par sa résolution CE13 0349;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Christian G Dubois

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Cité des arts du cirque pour la réalisation des activités reliées à l'éducation, à l'environnement, à la diffusion d'activités culturelles et à la promotion d'activités récréatives de plein air, pour une somme maximale de 4 713 975 $, répartie annuellement comme suit :

2013	2014	2015	2016	2017
873 810 $	934 485,76 $	949 289,94 $	969 633,61 $	986 755,69 $

2 - d'approuver la convention de services professionnels entre la Ville et la Cité des arts du cirque établissant les modalités et conditions de versement pour la durée de l'entente, soit de 2013 à 2017;

3 - de céder à la Cité des arts du cirque (TOHU) le mobilier de bureau anciennement utilisé par le Centre d'expertise en matière résiduelle (CEMR);

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1120014003

CG13 0103

Autoriser la prolongation de 2 ententes-cadres conclues avec Équipements de sécurité Universel inc. et Antonio Moreau (1984) Ltée, pour la fourniture de bottes de sécurité et de souliers de sécurité pour les employés du Service de sécurité incendie de Montréal (CG09 0287)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2013 par sa résolution CE13 0377;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Christian G Dubois

Et résolu :

1 - d'autoriser la prolongation des ententes-cadres ci-après, pour la période mentionnée en regard de chacune d'elles, pour la fourniture de bottes de sécurité et de souliers de sécurité pour les employés du Service de sécurité incendie de Montréal, selon les termes et conditions stipulés à l'appel d'offres public 09-11013 (CG09 0287) ;

Firmes	
Équipements de sécurité Universel Inc.	12 mois
Antonio Moreau (1984) ltée	24 mois

2 - d'imputer les dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1135281002

CG13 0104

Accorder un contrat à Gestion MC2 inc. pour les travaux de remplacement de génératrice et divers travaux à la caserne de pompiers n° 21 dans l'arrondissement de Saint-Léonard - Dépense totale de 554 086,72 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5601 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2013 par sa résolution CE13 0380;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Christian G Dubois

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 554 086,72 $, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de génératrice et divers travaux à la caserne de pompiers n° 21, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Gestion MC2 inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 507 720,34 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5601;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1131035003

CG13 0105

Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Ethnoscop (CG11 0195) pour la fourniture sur demande de services professionnels en archéologie dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour deux périodes de six mois supplémentaires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2013 par sa résolution CE13 0384;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Christian G Dubois

Et résolu :

1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Ethnoscop inc. (CG11 0195) pour la fourniture sur demande de services professionnels en archéologie dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour deux périodes de six mois supplémentaires, selon les mêmes termes et conditions;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1134804001

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Jane Cowell-Poitras

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0106

Accorder un contrat de gré à gré à 3M Cogent inc. pour le renouvellement du service d'entretien du système d'empreintes digitales (AFIS) utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 440 810,70 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2013 par sa résolution CE13 0375;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Jane Cowell-Poitras

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Cogent inc., fournisseur unique, pour le renouvellement du service d'entretien du système d'empreintes digitales (AFIS) utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 440 810,70 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 1er janvier 2013 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

2 - d'approuver le projet de convention à cette fin;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1120206017

CG13 0107

Accorder un contrat de gré à gré à ABB inc. pour le contrat de service d'entretien du système MOD300 avec ADVANT (SICOS) de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour la période du 1er juin 2013 au 31 mai 2016, pour la somme maximale de 591 249,74 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2013 par sa résolution CE13 0406;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Jane Cowell-Poitras

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à ABB inc., fournisseur exclusif, pour le contrat de service d'entretien du système MOD300 avec ADVANT (SICOS) de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour la période du 1er juin 2013 au 31 mai 2016, pour la somme maximale de 591 249,74 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 4 mars 2013;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1133334002

CG13 0108

Autoriser une dépense de 240 667,70 $, taxes incluses, pour la deuxième année de prolongation du contrat avec Les Messageries Marathon MTL (2947-4470), pour la fourniture d'un service de messagerie au Service de police de la Ville de Montréal, soit du 17 août 2013 au 16 août 2014, majorant ainsi le montant total du contrat de 481 335,40 $ à 722 003,10 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2013 par sa résolution CE13 0407;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Jane Cowell-Poitras

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 240 667,70 $, taxes incluses, pour la prolongation de la deuxième année d'option du contrat à Les Messageries Marathon MTL (2947-4470), pour la fourniture d'un service de messagerie au Service de police de la Ville de Montréal, du 17 août 2013 au 16 août 2014, majorant ainsi le montant total du contrat de 481 335,40 $ à 722 003,10 $, taxes incluses ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1135928001

CG13 0109

Accorder un contrat de services professionnels, de gré à gré, à Underwriters Laboratories of Canada (ULC) pour la supervision de tests de performance des véhicules incendie du Service de sécurité incendie et l'émission d'attestations de performance, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 215 578,75 $, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2013 par sa résolution CE10 0408;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Jane Cowell-Poitras

Et résolu :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Underwriters Laboratories of Canada (ULC), fournisseur unique, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la supervision de tests de performance des véhicules incendie du Service de sécurité incendie et l'émission d'attestations de performance, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 215 578,75 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 20 septembre 2012 et selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention;

2 - d'autoriser le directeur de la Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux à signer ledit projet de convention, pour et au nom de la Ville;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1123945002

CG13 0110

Accorder un soutien financier non récurrent de 980 000 $ aux organismes Intégration Jeunesse du Québec inc., Services horticoles, Les Pousses urbaines et Rue Action Prévention jeunesse pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014 conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015) / Approuver les projets de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2013 par sa résolution CE13 0419;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Jane Cowell-Poitras

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 980 000 $, aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015) :

Organisme	Projet (1er janvier 2013 au 31 décembre 2014)	Montant
Intégration Jeunesse du Québec inc.	Camps pédagogiques	600 000 $
	Programme Valorisation jeunesse	200 000 $
Services horticoles, Les Pousses urbaines	Un coup de pouce « vert » l'intégration	80 000 $
Rue Action Prévention jeunesse	Jeux de la rue inter arrondissements	100 000 $

2 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1134251001

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Lyn Thériault

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0111

Approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Athlétisme Canada visant la tenue des Championnats canadiens d'athlétisme en salle Jeunesse, Junior et Ouvert de 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 au Complexe sportif Claude-Robillard

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2013 par sa résolution CE13 0411;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Lyn Thériault

Et résolu :

d'approuver le projet de protocole d'entente avec Athlétisme Canada visant la tenue des Championnats canadiens d'athlétisme en salle Jeunesse, Junior et Ouvert de 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 au Complexe sportif Claude-Robillard.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1124332004

CG13 0112

Accorder un soutien financier à la Société du Parc Jean-Drapeau au montant de 1 M$ annuellement pour les années 2013 et 2014, tel que prévu à l'entente CG09 0474, aux fins de l'achat des droits pour la tenue du Grand Prix du Canada dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M$ pour soutenir la Stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2013 par sa résolution CE13 0413;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Lyn Thériault

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier à la Société du Parc Jean-Drapeau au montant de 1 M$ annuellement pour les années 2013 et 2014 aux fins de l'achat des droits pour la tenue du Grand Prix du Canada, dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M$ pour soutenir la Stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1130474003

CG13 0113

Accorder un soutien financier de 70 000 $ au Regroupement des éco-quartiers pour coordonner et mettre en place la quatrième édition de la Patrouille bleue destinée à la sensibilisation aux enjeux de l'eau / Approuver le projet de convention de partenariat à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2013 par sa résolution CE13 0414;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Lyn Thériault

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier de 70 000 $ au Regroupement des éco-quartiers afin de coordonner et mettre en place les activités de la Patrouille bleue sur le territoire de l'agglomération pour l'année 2013;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.13 1134217001

CG13 0114

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 $ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal pour le Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir (Accessibilité universelle), conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2013 par sa résolution CE13 0416;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Lyn Thériault

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 $ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal pour le Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir (Accessibilité universelle), conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives locales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015);

2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1131643002

CG13 0115

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, pour une somme maximale de 718 058,43 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 avril 2013 par sa résolution CE13 0448;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Lyn Thériault

Et résolu :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et IBM Canada Ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, pour une somme maximale de 718 058,43 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 1er mars 2013 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information (STI) à signer ledit projet de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1122414004

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Gaëtan Primeau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0116

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans, avec Teknion Roy et Breton inc. pour la fourniture de mobilier de bureaux intégrés, semi-intégrés et autoportants - Appel d'offres public 12-11811 (3 soum. - 2 conformes)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 avril 2013 par sa résolution CE13 0455;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Gaëtan Primeau

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente d'examen des contrats;

2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans, pour la fourniture sur demande de mobilier de bureaux intégrés, semi-intégrés et autoportants;

3 - d'accorder à Teknion Roy et Breton inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11811 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Peter Prassas
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. Harvey Shaffer
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino

20.16 1124545002

CG13 0117

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Conclure avec chacune des firmes suivantes : Power Lite Industrie inc., Électroméga ltée, Tacel ltée, Métal Pôle-Lite inc., Pro Ballast inc et Les Ventes Techniques Trelec enr., une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation - Appel d'offres public 12-12548 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 avril 2013 par sa résolution CE13 0454;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Gaëtan Primeau

Et résolu :

1 - de conclure des ententes cadres, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, pour une période de 24 mois, à compter de la date d'émission des ententes;

2 - d'accorder aux firmes mentionnées ci-dessous, plus bas soumissionnaires conformes pour les articles spécifiés en regard de leur nom, le contrat à cette fin aux prix unitaires de leur soumission respective, conformément aux documents d'appel d'offres public 12-12548 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur

Firmes	**Articles**
Électroméga Ltée	1, 2, 3 et 7
Tacel ltée	4 et 5
Luminex Structure de traffic Inc/ Pro Ballast inc.	8 et 11
Les Ventes Techniques Trelec inc.	9
Métal Pôle-Lite inc.	10
Power-Lite Industries inc.	13

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1133041001

CG13 0118

Accorder un contrat de gré à gré à Hewlett-Packard (Canada) cie. pour la solution ARTÉMIS-Caserne-Mobile, destinée à se greffer au Système de gestion des interventions du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 2 084 794,05 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 avril 2013 par sa résolution CE13 0450;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Gaëtan Primeau

Et résolu :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et Hewlett-Packard (Canada) Cie pour la solution ARTÉMIS-Caserne-Mobile, destinée au Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 084 794,05 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 13 mars 2013 et aux termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Peter Prassas
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. Harvey Shaffer
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino

20.18 1136030001

CG13 0119

Autoriser la prolongation de l'entente-cadre avec La Chemise Perfection (2007) inc. (CE10 0996), pour une période additionnelle de 12 mois, pour la fourniture de chemises d'uniforme pour les pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 avril 2013 par sa résolution CE13 0452;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Gaëtan Primeau

Et résolu :

1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre avec La Chemise Perfection (2007) inc. (CE10 0996) pour la fourniture de chemises d'uniforme pour les pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période additionnelle de 12 mois, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10-11273;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1136135003

CG13 0120

Autoriser la prolongation, pour une période de 24 mois, de l'entente-cadre avec Électronique Sécurité Thomas ltée, pour la fourniture de bottes de combat d'été « respirantes » pour le Service de police de la Ville de Montréal (CG10 0095)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 avril 2013 par sa résolution CE13 0449;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Gaëtan Primeau

Et résolu :

1 - d'autoriser la prolongation, pour une période de vingt-quatre mois, de l'entente-cadre avec Électronique Sécurité Thomas Ltée (CG10 0095), pour la fourniture de bottes de combat d'été « respirantes » pour le Service de police de la Ville de Montréal, selon les termes et conditions de l'appel d'offres public 09-11134;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1135281003

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0121

Autoriser une dépense additionnelle de 1 423 675 $ US (1 681 556,89 $ CA approximativement) pour la prolongation du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) et de la base de données Oracle, pour la période du 5 mai 2013 au 4 mai 2018, majorant ainsi le montant total du contrat à Northrop Grumman Systems Corporation (CG09 0285) de 1 097 502 $ US à 2 521 177 $ US (Approximativement 1 269 715 $ CA à 2 951 271,89 $ CA) / Approuver un projet d'avenant no 1 à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 avril 2013 par sa résolution CE13 0451;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 423 675 $ US pour la prolongation du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) et de la base de données Oracle, pour la période du 5 mai 2013 au 4 mai 2018;

2 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'avenant no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems Corporation (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 097 502 $ US à 2 521 177 $ US, selon les termes et conditions stipulés audit projet d'avenant ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1120206018

CG13 0122

Accorder un contrat à Croisières Navark inc. pour la fourniture et l'opération d'un service de bateau-passeur, incluant l'installation, la désinstallation et le remisage du quai et ses passerelles, entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et le quai de l'Île Charron, dans le parc national des Îles-de-Boucherville, pour une période de 12 mois, de juin 2013 à mai 2014, pour une somme maximale de 106 133,42 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6538 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 avril 2013 par sa résolution CE13 0453;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire Croisières Navark inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'opération d'un service de bateau-passeur, incluant l'installation, la désinstallation et le remisage du quai et ses passerelles, entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et le quai de l'Île Charron, dans le parc national des Îles-de-Boucherville, pour une période de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 106 133,42 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-6538;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1135054001

CG13 0123

Accorder un contrat à Projets M.P.L. inc. pour les travaux de réfection d'enveloppe et divers travaux à la caserne de pompiers n° 37 située au 795, rue Jarry Est, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 1 260 143,28 $, taxes incluses - Appel d'offres 5635 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 avril 2013 par sa résolution CE13 0458;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 1 260 143,28 $, taxes incluses, pour les travaux de réfection d'enveloppe et divers travaux à la caserne de pompiers n° 37, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Projets M.P.L. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 161 476,42 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5635;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1131035005

CG13 0124

Approuver le retour des crédits non utilisés au règlement d'emprunt RCG08-026, conformément à la résolution CG13 0015 du conseil d'agglomération approuvant la résiliation des conventions intervenues entre la Ville de Montréal et la Société du Havre de Montréal / Approuver la cession à la Ville des contrats de services professionnels actifs octroyés par la Société du Havre de Montréal au Groupe IBI-DAA, à Genivar et au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure / Autoriser une dépense maximale de 4 642 700,85 $, taxes incluses / Mandater le Service des finances pour faire tous les ajustements requis

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 avril 2013 par sa résolution CE13 0465;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1 - d'approuver le retour des crédits non utilisés au règlement d'emprunt RCG08-026, conformément à la résolution CG13 0015 du conseil d'agglomération approuvant la résiliation des conventions intervenues entre la Ville de Montréal et la Société du Havre de Montréal;

2 - d'approuver la cession à la Ville des contrats de services professionnels actifs octroyés par la Société du Havre de Montréal au Groupe IBI-DAA, à Genivar et au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure;

3 - d'approuver une dépense maximale de 4 642 700,85 $, taxes incluses, financée à même les crédits retournés au règlement d'emprunt RCG08-026 et représentant le solde contractuel au 27 mars 2013 des contrats pris en charge par la Ville;

4 - de mandater le Service des finances pour faire tous les ajustements requis aux crédits réservés pour ce dossier et aux crédits à retourner au règlement d'emprunt.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Peter Prassas
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. Harvey Shaffer
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino

20.24 1131009002

CG13 0125

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 408 000 $, à divers organismes, pour l'année 2013, pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 avril 2013 par sa résolution CE13 0473;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 408 000 $, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2013, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville - Mess 2013 – 2015) :

Organisme	Projet	Montant 2013
Moisson Montréal inc.	Transformation alimentaire	**178 000 $**
Jeunesse au Soleil	Nourrir l'Espoir	**90 000 $**
Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal	Solidarité	**75 000 $**
Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve	Action pour la nutrition des jeunes et de leurs parents	**65 000 $**

2 - d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1130302001

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0126

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à C2-MTL, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M$ du gouvernement du Québec, pour l'organisation de la deuxième édition d'une conférence internationale portant sur la créativité et le commerce qui se tiendra dans l'arrondissement du Sud-Ouest, du 21 au 23 mai 2013 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 avril 2013 par sa résolution CE13 0474;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à C2-MTL, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M$ du gouvernement du Québec, pour l'organisation de la deuxième édition d'une conférence internationale portant sur la créativité et le commerce qui se tiendra dans l'arrondissement Le Sud-Ouest du 21 au 23 mai 2013;

2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1120881001

CG13 0127

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Dessau, Aecom et Cima + pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation - Appel d'offres public 12-12112 (5 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2013 par sa résolution CE13 0501;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;

2 - de conclure trois ententes-cadres d'une durée de 3 ans, pour la fourniture sur demande de soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation;

3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12112 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention :

Firmes	**Montant maximal (taxes incluses)**
Dessau	936 158,18 $
Aecom	601 465,15 $
Cima+	409 803,09 $

4 - d'imputer ces dépenses à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1125309007

CG13 0128

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec BPR Infrastructures inc. pour le support technique et le contrôle de qualité pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage (contrat 1 - 2 soum., 1 seul conforme) pour une période maximale de 24 mois et conclure une entente-cadre de services professionnels avec CIMA + pour le support technique et le contrôle de qualité pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (contrat 2 - 2 soum., 1 seul conforme) pour une période maximale de 24 mois - Appel d'offres public 12-12159 / Approuver les projets de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2013 par sa résolution CE13 0500;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

1 - de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de support technique et de contrôle de qualité pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage ainsi que le support technique et le contrôle de qualité pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage;

2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, seules firmes ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12159 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention :

Firme	**Somme maximale taxes incluses**	**Délai maximal**	**Contrat**
BPR Infrastructures inc.	359 986,73 $	24 mois	1
Cima +	297 842,74 $	24 mois	2

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des villes liées, conformément aux informations financières inscrites au dossier et ce au rythme des besoins à combler pour une période maximale de 24 mois.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.28 1120266050

CG13 0129

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Groupe Qualitas inc., Groupe ABS inc., LVM inc. et Inspec-Sol inc. pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et expertises sur les différents projets de construction, réhabilitation ou réfection - Appel d'offres public 12-12345 (8 soum.) / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2013 par sa résolution CE13 0502;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

1 - de conclure quatre ententes-cadres de services professionnels afin de réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et expertises sur différents projets de construction, réhabilitation ou réfection qui seront réalisés par les services corporatifs ou les arrondissements ;

2 - d'approuver quatre projets de convention de services professionnels par lesquelles les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12345 :

Firme	**Somme maximale**	**Contrat**
Groupe Qualitas inc.	2 765 364,30 $	1
Groupe ABS inc.	2 119 679,10 $	2
LVM inc.	1 419 354,88 $	3
Inspec-Sol inc.	733 753,20 $	4

3 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au fur et à mesure des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1123855014

CG13 0130

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Inspec-Sol inc., Les Consultants S.M. inc., LVM inc. et Groupe Qualitas inc. afin de réaliser des études géotechniques et de caractérisation environnementale, de préparer des plans et devis de réhabilitation et d'effectuer la surveillance environnementale de travaux de décontamination de sites / Appel d'offres public 12-12250 (10 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2013 par sa résolution CE13 0503;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;

2- de conclure quatre ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels afin de réaliser des études géotechniques et de caractérisation environnementale, de préparer des plans et devis de réhabilitation et d'effectuer la surveillance environnementale de travaux de décontamination de sites sur différents projets de construction, de rénovation d'infrastructures municipales, de travaux d'aménagement ou de mise en valeur de sites qui seront réalisés par les services corporatifs ou les arrondissements ;

3- d'approuver quatre projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale inscrite à l'égard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12250 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention :

Firme	Somme maximale Taxes incluses	Contrat
Inspec-Sol inc.	3 054 155,66 $	1
Les Consultants S.M. inc.	2 347 628,54 $	2
LVM inc.	1 626 853,71 $	3
Groupe Qualitas inc.	903 979,44 $	4

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1133855002

Article 20.31

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente d'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Dessau inc., Cima+ s.e.n.c., Genivar inc., Aecom Consultant inc. et SNC-Lavalin inc., pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transport - Appel d'offres public 12-12389 (7 soum.) / Approuver les projets de conventions à cet effet

Retiré (voir l'article 3.01)

CG13 0131

Accorder un contrat de services professionnels à Génivar inc. pour la préparation des devis et autres services requis pour le lancement des appels d'offres du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques, pour une somme maximale de 749 861,49 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12419 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 avril 2013 par sa résolution CE13 0479;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alain Tassé
Mme Josée Duplessis

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 749 861,49 $, taxes incluses, pour la préparation des devis et autres services requis pour le lancement des appels d'offres du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel Génivar inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 653 549,81 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12419 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1120549008

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0132

Adopter l'Avis de Montréal qui sera déposé à la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à son projet de réseau artériel métropolitain en application de l'article 158.1 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* (CMM) / Demander à la CMM d'utiliser le réseau artériel d'agglomération (RAA) comme base de travail en vue de définir un prochain RAM

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 mars 2013 par sa résolution CE13 0361;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - d'adopter l'Avis de Montréal qui sera déposé à la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à son projet de réseau artériel métropolitain en application de l'article 158.1 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* (CMM);

2 - de demander à la CMM d'utiliser le réseau artériel d'agglomération (RAA) comme base de travail en vue de définir un prochain RAM.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1132928002

CG13 0133

Adopter une résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable, aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2012)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2013 par sa résolution CE13 0422;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Vu que l'article 68 du décret 1229-2005 prévoit que « les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la municipalité centrale sur son territoire et sur celui des municipalités reconstituées sont partagés entre elle et les municipalités reconstituées par le biais d'une quote-part établie en fonction de la consommation réelle attribuable au territoire de chacune »;

Vu que les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur son territoire et sur celui des municipalités reconstituées pour l'exercice financier 2012 ont été déterminés lors du dépôt des états financiers de cet exercice;

Vu la résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2012) (CG11 0416);

Vu le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2012) (CG11 0470);

Le conseil d'agglomération décrète que :

aux fins de l'établissement de la quote-part prévue à l'article 68 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (D-1229-2005) représentant les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités liées, le taux est établi à 0,1082 $ par m^3 pour l'exercice financier 2012.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Edward Janiszewski
M. Bill McMurchie
M. David Pollock
M. Peter Prassas
M. Edgar Rouleau
M. Harvey Shaffer
Mme Maria Tutino

30.02 1133843001

CG13 0134

Approuver le programme d'activités 2013 des commissions permanentes du conseil d'agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2013 par sa résolution CE13 0424;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'approuver le programme d'activités 2013 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après:

1- Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Montréal, physiquement active (consultation publique en cours)
- Développement d'un pôle d'animation au chalet du Mont-Royal (mandat prévu dans la résolution CM13 0074)
- Restitution de la vocation institutionnelle du 1420, boulevard Mont-Royal (mandat prévu dans la résolution CM13 0159)

2- Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Vente d'aliments sur le domaine public - cuisine de rue (consultation publique suite à la résolution CM12 0570) - Dépôt du rapport prévu le 22 avril 2013
- Bilan de la salubrité des logements (consultation publique suite à la résolution CM12 0611)

3- Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Étude du Bilan 2009-2011 et du Plan d'action 2012-2014 en accessibilité universelle (consultation publique suite à la résolution CM12 0763)
- Portée de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* (L.R.Q., c. A-2.01) (mandat prévu dans la résolution CM12 0876)

4- Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Sujet(s) à déterminer pour consultation publique
- Bilan du projet de désinfection à l'usine d'épuration des eaux usées (mandat prévu dans la résolution CM12 0881)
- Bilan annuel du Service de l'eau sur la stratégie montréalaise de l'eau : première année (mandat prévu dans la résolution CM12 0881)
- Déroulement des projets-pilotes du programme d'optimisation du réseau d'eau potable (mandat prévu dans la résolution CE12 0895)
- Bilan 2009-2012 de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (mandat prévu dans la résolution CM12 0881)
- Bilan 2009-2011 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal (mandat prévu dans la résolution CM12 0881)
- Bilan 2010-2011 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 (mandat prévu dans la résolution CM12 0881)
- Portée de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales (mandat prévu dans la résolution CM13 0161)
- Modes de gestion et de gouvernance des centres de traitement des matières organiques (mandat prévu dans la résolution CG13 0081)

5- Commission sur l'examen des contrats

- Étude de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal (mandat prévu dans la résolution CM13 0078)
- Étude de l'opportunité et des conséquences du changement d'approche recommandé par la Commission sur l'examen des contrats quant aux processus d'appels d'offres et aux pratiques d'affaires de la Ville dans la gestion de toutes les ententes-cadres (mandat du comité exécutif SMCE125309007-2)

6- Commission sur les finances et l'administration

- Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 (consultation publique)
- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 (consultation publique)
- Prévisions budgétaires 2014 et budgets des sociétés paramunicipales (consultation publique)
- Refonte du régime de retraite des élus municipaux (mandat prévu dans la résolution CM12 1148)
- Analyse de la mise sur pied d'une société paramunicipale responsable de la gestion et de l'entretien des immeubles municipaux, à l'instar de la Société immobilière du Québec (mandat prévu dans la résolution CM12 1149)
- Mandat au Vérificateur général de procéder à une enquête approfondie sur la gestion des contrats informatiques (mandat prévu dans la résolution CM12 1152)
- Consolidation du statut de la Commission de la fonction publique (mandat prévu dans la résolution CM13 0236)

7- Commission sur le transport et les travaux publics

- La traversée de la rue (consultation publique)
- État d'avancement des projets pilotes et de leur déploiement à plus grande échelle sur le partage des voies réservées par les autobus, les taxis et les vélos et sur l'installation de supports à vélo sur les autobus montréalais (mandat prévu dans la résolution CM13 0239)

8- Commission de la sécurité publique

- Bilan annuel 2012 du SPVM (consultation publique)

De plus, les Commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1133430002

CG13 0135

Approuver le projet de règlement intitulé « Règlement sur la discipline interne des policiers et policières de la Ville de Montréal » et en recommander l'adoption au ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP), conformément aux dispositions de la *Loi sur la police* (L.R.Q., c. P-13.1)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 avril 2013 par sa résolution CE13 0496;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'approuver le projet de règlement intitulé « Règlement sur la discipline interne des policiers et policières de la Ville de Montréal » et d'en recommander l'adoption au ministre de la Sécurité publique du Québec, conformément aux dispositions de la *Loi sur la police* (L.R.Q., c. P-13.1).

Adopté à l'unanimité.

30.04 1123120001

CG13 0136

Report des budgets d'immobilisations non utilisés en 2012 - Adoption d'un budget supplémentaire au PTI 2013-2015

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 avril 2013 par sa résolution CE13 0487;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - d'adopter un budget supplémentaire de 3 642 000 $ au PTI 2013-2015, provenant de report de surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables d'agglomération au 31 décembre 2012, et ce, pour les arrondissements de Ville-Marie, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Montréal-Nord et Le Plateau-Mont-Royal, selon le document joint au dossier décisionnel;

2 - de signifier aux arrondissements que les projets spécifiques financés par un transfert de PTI de l'agglomération mentionné ci-dessus, devront être engagés en cours d'année 2013. Les projets qui n'auront pas été engagés en 2013 ne seront pas automatiquement reportés au bénéfice des arrondissements lors de l'exercice de report de 2013;

3 - de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1135337005

CG13 0137

Adopter l'affectation de surplus dégagés de l'exercice financier 2012 - Volet agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 avril 2013 par sa résolution CE13 0493;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1 - d'adopter l'affectation de surplus aux dossiers suivants :

- Bureau du contrôleur général - Code de conduite des employés et Comité-conseil sur les règles d'attribution et de gestion de contrats	62,3 $
- Direction du matériel roulant- Compensation carbone - Fonds de véhicules verts selon la Politique verte en matériel roulant	40,1$
- Service de la mise en valeur du territoire - Acadie-Chabanel - Subventions aux propriétaires pour la mise aux normes des installations électriques	540,0 $
- Direction de la culture et du patrimoine - Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et MCCCF	140,0 $
TOTAL	**782,4 $**

2 - de renflouer le déficit cumulé au 31 décembre 2012 - volet agglomération pour un montant de 364,7$ (en milliers $).

Adopté à l'unanimité.

30.06 1135205004

CG13 0138

Avis de motion - Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment destiné à du logement social et situé sur une partie du lot 4 310 708

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment destiné à du logement social et situé sur une partie du lot 4 310 708 », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1126090041

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoît Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0139

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2013 par sa résolution CE13 0276;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) ».

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Bill McMurchie

42.01 1136020001

Règlement RCG 07-031-3

Madame Maria Tutino tient à souligner que nonobstant le fait que les maires des villes liées votent en faveur de ce règlement, il est à noter que l'Association des maires de banlieue maintient sa position à l'effet que l'installation des compteurs d'eau (ICI) est de responsabilité locale. L'Association des maires de banlieue se réserve le droit de soulever la question de juridiction dans l'avenir, si jugé nécessaire.

_____

CG13 0140

Adoption - Règlement autorisant la démolition du bâtiment existant ainsi que la construction et l'occupation, à des fins de centre d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et à des fins communautaires, d'un bâtiment situé sur les lots 1 180 690 et 1 180 692 du cadastre du Québec

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant la démolition du bâtiment existant ainsi que la construction et l'occupation, à des fins de centre d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et à des fins communautaires, d'un bâtiment situé sur les lots 1 180 690 et 1 180 692 du cadastre du Québec a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2013 par sa résolution CE13 0277;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition d'un bâtiment existant ainsi que la construction et l'occupation, à des fins de centre d'hébergement pour des personnes ayant besoin d'aide et à des fins communautaires, d'un bâtiment situé sur les lots 1 180 690 et 1 180 692 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1136090001

Règlement RCG 13-007

_____

CG13 0141

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2013 par sa résolution CE13 0306;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) ».

Adopté à l'unanimité, soit à la double majorité des voix en regard de l'article 5.3 du règlement.

42.03 1120443018

Règlement RCG 09-023-5

À 17 h 55, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

Luis Miranda Président de l'assemblée	Yves Saindon Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Michael Applebaum
Maire